



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique et réglementation

Question écrite n° 92881

Texte de la question

Mme Ericka Bareigts alerte Mme la ministre de la culture et de la communication sur un article du *Canard enchaîné* du 30 septembre 2015 dans lequel il est fait état de pressions de la régie publicitaire du groupe Volkswagen auprès des journaux français pour empêcher la parution d'articles sur l'affaire Volkswagen, c'est-à-dire sur la fraude consistant à truquer les tests d'émissions polluantes de plus de 11 millions de voitures dans le monde. Cette « affaire dans l'affaire » rappelle trop l'état de grande vulnérabilité financière des groupes de presse français, qui sont de plus en plus adossés à de grands groupes industriels et dépendent financièrement de quelques gros annonceurs publics ou privés. Elle lui demande donc quelles mesures sont prises pour assurer l'indépendance éditoriale et financière des principaux journaux français, de la presse généraliste et spécialisée, ainsi que les éventuelles voies de recours dont disposent ces groupes face aux pressions de leurs annonceurs. Enfin, elle l'interroge sur l'opportunité de compléter ces voies de recours par de nouvelles mesures plus protectrices de la liberté de la presse.

Données clés

Auteur : [Mme Ericka Bareigts](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92881

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 février 2016](#), page 904

Question retirée le : 15 mars 2016 (Fin de mandat)